

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 420

présenté par
Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale),
M. Valletoux, M. Christophe et M. Gernigon

ARTICLE 20 BIS A

Compléter l’alinéa 3 par les mots :

« et se prononce notamment sur la pertinence d’une généralisation de cette expérimentation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que le rapport d’évaluation de l’expérimentation devra se prononcer sur la pertinence d’une généralisation du dispositif.